

politiques  
locales

Alain Larangé

La déconcentration

DEXIA

Crédit Local de France

L.G.D.J

DR 679

Alain Larangé

Inspecteur général de l'Administration

# La déconcentration

23623

1/1



Crédit Local de France

L.G.D.J

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

La spécificité de l'administration territoriale en France.....	1
--	---

## CHAPITRE 1

### POURQUOI LA DÉCONCENTRATION ? .....

	7
--	---

1. La déconcentration repose en France sur une longue tradition de présence locale forte de l'État. ....	7
1.1. <i>Les vicissitudes de la déconcentration jusqu'à 1945, souvent associée à des régimes autoritaires.</i> .....	7
1.2. <i>L'affirmation progressive de la déconcentration depuis 1945.</i> .....	11
2. L'évolution récente s'inscrit dans un contexte marqué par la décentralisation .....	14
2.1. <i>Le choix du maintien d'un appareil de l'État très présent sur le territoire.</i> .....	14
2.2. <i>La nécessité de renforcer la cohérence et l'unité de l'action locale de l'État : interministérialité et partenariat local.</i> .....	16
2.3. <i>Les principes des textes de 1982</i> .....	18

## CHAPITRE 2

### LA DÉCONCENTRATION, PRINCIPE POLITIQUE D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DEPUIS 1992 .....

	21
--	----

1. Les freins à la déconcentration. ....	21
2. Le préalable : une forte volonté politique à la fin des années quatre-vingts. ....	24
3. Les prémices : la politique de renouveau du service public et les projets d'administration déconcentrée. ....	26
4. Des mesures de déconcentration administrative et financière.....	28

5. La consécration juridique.....	31
5.1. <i>Le titre premier de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.</i> .....	31
5.2. <i>Le décret 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration.</i> .....	34
6. La concrétisation du principe.....	37
6.1. <i>La déconcentration des décisions administratives individuelles.</i> .....	37
6.2. <i>Les décisions et orientations récentes dans le domaine financier, facilitées par l'instauration du contrôle financier déconcentré.</i> .....	39

### CHAPITRE 3

#### LE PRÉFET EST AU CŒUR DE L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT.....

1. Les textes donnent au représentant de l'État une forte légitimité.....	43
2. Le préfet est investi d'un pouvoir général de décision et de direction des services déconcentrés.....	44
3. Le préfet, seul délégataire des ministres, assume des compétences très étendues.....	46
4. Les dispositions destinées à donner un contenu concret au pouvoir de direction du préfet à l'égard des services déconcentrés.....	48
5. La conciliation d'une autorité unique avec un processus moderne de management et de responsabilité des chefs de service.....	52
5.1. <i>La délégation de signature.</i> .....	52
5.2. <i>Les pratiques collégiales.</i> .....	54
6. La responsabilité du préfet vis-à-vis du Gouvernement.....	55

### CHAPITRE 4

#### LES SERVICES DÉCONCENTRÉS SONT NOMBREUX ET TRÈS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE.....

1. L'organisation générale.....	60
1.1. <i>Une présence dense et éclatée de l'État reposant essentiellement sur les niveaux départemental et régional.</i> .....	60
1.2. <i>L'affirmation d'une prééminence du niveau régional en matière financière.</i> .....	66

1.2.1. <i>Le rôle du préfet de région et de la C.A.R. en matière de crédits budgétaires d'État</i> .....	66
1.2.2. <i>Les modalités de gestion des fonds structurels européens.</i> .....	69
1.3. <i>Les outils permettant une adaptation fonctionnelle limitée de l'organisation des services déconcentrés.</i> .....	71
1.4. <i>Les « démembrements » de l'État.</i> .....	74
2. Quelques exemples de services déconcentrés.....	77
2.1. <i>La préfecture.</i> .....	77
2.2. <i>Les directions départementale et régionale de l'équipement (D.D.E. et D.R.E.)</i> .....	80
2.3. <i>Les directions régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.F. et D.D.A.F.)</i> .....	82
2.4. <i>Les directions régionale et départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (D.R.T.E.F.P. et D.D.T.E.F.P.)</i> .....	84
2.5. <i>Les directions départementale et régionale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S. et D.R.A.S.S.)</i> .....	85
2.6. <i>La direction régionale de l'environnement (DIREN)</i> ...	86
2.7. <i>La trésorerie générale.</i> .....	88

### CHAPITRE 5

#### LES RELATIONS ENTRE LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET LES SERVICES DÉCONCENTRÉS.....

1. Le pilotage central de la politique de déconcentration.....	91
2. Le nouveau contexte issu des textes de 1992.....	95
3. L'effort de rationalisation du processus de production des textes.....	96
4. Les progrès du pilotage budgétaire des services déconcentrés par les administrations centrales.....	98
4.1. <i>La problématique de l'adéquation moyens-missions</i> .....	99
4.2. <i>L'optimisation de l'utilisation des moyens.</i> .....	100
4.2.1. <i>La globalisation des dotations.</i> .....	101
4.2.2. <i>Les outils mis en place.</i> .....	103
5. Le pilotage des politiques.....	104
6. La problématique de la régulation des priorités par l'administration centrale.....	106

7. Le projet territorial de l'État : un outil interministériel destiné à concilier le pilotage des services déconcentrés par les administrations centrales avec une logique « territoriale » .....	108
<b>CONCLUSION</b> .....	111
<b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE</b> .....	115

# La déconcentration

Cet ouvrage s'efforce de faire le point sur le processus de déconcentration dans ses aspects structurels et organisationnels, en le plaçant en perspective à la fois par rapport aux évolutions antérieures et au contexte actuel. Le contenu est fondé, pour l'essentiel, sur les textes qui régissent la déconcentration et sur l'expérience de l'auteur qui a exercé des fonctions au sein de l'administration territoriale de l'Etat, dans les services centraux et en cabinet ministériel avant de servir dans un corps d'inspection. Bien entendu, les interprétations ou prises de position qui émaillent le propos n'engagent que l'auteur.

Alain Larangé, chef du bureau de la déconcentration  
au ministère de l'Intérieur de 1991 à 1993,  
est actuellement Inspecteur général de l'Administration.

Directeurs de collection

*Michel Bouvier*

*Marie-Christine Bernard-Gélabert*

*Bernard Deljarrie*



9 782275 019154

ISBN : 2.275.01915.4

55 F

8,38 €